

LE COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS a l'honneur de vous transmettre ci-après un complément à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du **LUNDI 17 NOVEMBRE 2014, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Mons, Salon Gothique.**

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

N° d'ordre	INDICATION SOMMAIRE DE L'AFFAIRE	N° des dossiers
	<u>SÉANCE PUBLIQUE</u> <u>RAPPORTEUR : M. LECOCQ</u>	
37bis	Règlement fiscal sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications. Taxe additionnelle à la taxe établie à l'art. 37 du Décret du Parlement wallon du 11 décembre 2013 contenant les recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014. Création du règlement en application de la décision du Collège communal en date du 07 novembre 2014	Gestion financière

A noter que la Commission de l'Urbanisme, du Logement, du Tourisme et de la Culture aura lieu le jeudi 13 novembre 2014 à 19 heures 30 (au lieu du vendredi 14 novembre 2014 à 17 heures)

Et

que la Commission des Travaux et de l'Environnement aura lieu le jeudi 13 novembre 2014 à 20 heures (au lieu du vendredi 14 novembre 2014 à 17 heures 30)

Le Directeur général f.f.,

Philippe LIBIEZ

Le Bourgmestre Président,

Elio DI RUPO